



Mairie  
de  
**AIGALIERS**  
30700

**PROCES-VERBAL**  
**de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mercredi 17 Octobre 2018**  
**Mairie d'AIGALIERS**

Présents : Messieurs BLANC Serge, BOYER Daniel, CHRISTOL Georges, MARREL Jérôme, RUOT David, SABIANI Pierre-Jean  
Mesdames BALMASSIERE Sophie, BONZI Frédérique, GLOANEC Marie-Lise.

Excusés : Monsieur TALLARON Jérôme

Pouvoirs : Madame LOYAL Denise a donné pouvoir à M. BOYER Daniel

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 08.

Madame BONZI Frédérique est désignée secrétaire de séance.

✓ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Le compte rendu de la réunion en date du 12 Septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

✓ **Délibération pour pièces complémentaires pour la demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 concernant les travaux de rénovation et extension du bâtiment communal Mairie-Bibliothèque**

Le premier dossier de demande de DETR a été déposé en février 2018 pour les travaux de rénovation et extension du bâtiment communal Mairie-Bibliothèque.

Il est nécessaire de préciser le montant des travaux soit 1 031 372.28 € HT  
Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité.

✓ **Délibération concernant les factures de l'ONF et le détail de l'assiette des frais de garderie des bois communaux**

L'ONF a transmis diverses factures incluant les « frais de garderie » sur les redevances perçues pour le parc photovoltaïque à l'encontre de la Commune.

Ces titres comprennent également la part due par la Commune des « frais de garderie » résultant de la vente de la coupe de bois, et les produits de la location de la chasse.

Le Conseil Municipal délibère portant mandat au Maire de contester par toute voie procédurale, tant par recours administratif que par recours contentieux, les titres formés à l'encontre de la Commune par l'ONF.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser néanmoins un paiement partiel de ces titres à hauteur des sommes dues sur l'assiette de la coupe de bois et du produit de la location de la chasse

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

✓ **Demande de M. MARTIN Jean pour échanger du terrain avec la Commune au lieu-dit de FONVIEILLE**

L'échange de superficie porte sur un bien non délimité (parcelle qui appartient à plusieurs propriétaires) au lieu-dit de FONVIEILLE.

Les parcelles concernées sont celles cadastrées : section AT 114 (4 875 m<sup>2</sup>) appartenant à la Commune et la parcelle section AT 119 (4 800 m<sup>2</sup>) appartenant à M. MARTIN Jean.

M. MARTIN Jean souhaite échanger sa superficie AT 119 avec celle de la Commune à ses frais.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour cet échange, puisque celui-ci permet de rajouter cette portion de parcelle à un autre bien non délimité (AT 119) dont la Commune est propriétaire.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h40.